

## DÉLIBÉRATION n° 2023/113

L'an deux mille vingt-trois et le 03 octobre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Finances - Versement d'une subvention de 500 euros pour le Souvenir Français**

L'antenne Lannemezanaise du Souvenir Français a sollicité la commune pour aide de 500€ afin de confectionner un nouveau drapeau, l'actuel étant endommagé.  
Il s'agit donc d'une aide ponctuelle.

Considérant le reliquat de crédits de 800€ disponible à l'article 6574 (subventions aux associations), monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette sollicitation et d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ pour l'exercice 2023.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

### **DECIDE**

➤ D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ au Souvenir Français.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 05 octobre 2023